

À tous les membres cols blancs de
l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)

Adoption d'un nouveau plan d'évaluation des emplois

Réunis en assemblée générale le jeudi 9 juin 2011, c'est dans une proportion de 68 % que les membres se sont prononcés en faveur du nouveau plan d'évaluation des emplois, comme recommandé par leurs représentants syndicaux.

Pour une structure salariale juste et adaptée aux nouvelles réalités

Un plan d'évaluation des emplois sans égard au sexe du SCFP est un outil essentiel pour corriger certaines iniquités salariales. À l'OMHM, le plan d'évaluation en vigueur datait du début des années 1990. Depuis, le monde du travail a beaucoup évolué. Notre Syndicat s'est donc penché, lors des négociations du renouvellement de la convention collective, sur la pertinence de réviser le plan d'évaluation en vigueur afin qu'il corresponde aux nouvelles réalités du travail.

Des résultats qui ne sont pas ceux d'une loterie

Attention! Les résultats qui découlent de l'évaluation des emplois n'ont rien à voir avec le hasard. C'est à la suite d'enquêtes d'analyses (auxquelles plusieurs membres ont participé), de calculs, etc., que le comité en est venu à établir que près de 206 syndiqués sur 250 bénéficieront d'une hausse salariale. Certains emplois se verront attribuer une rémunération plus importante que d'autres. Cependant, retenons qu'il s'agit là d'implanter une structure salariale basée avant tout sur des facteurs objectifs, exempts de biais discriminatoires qui respectent les critères édictés par la *Loi sur l'équité salariale*.

Pour y arriver, quatre facteurs principaux que sont la compétence, l'effort, les responsabilités et les conditions du travail sont utilisés. Chaque facteur a été subdivisé en sous-facteurs qui mesurent à un certain degré les divers éléments présents dans chacun des emplois. Dans le cadre de ces travaux, le comité a également été appelé à réviser 22 emplois.

Membres du comité mixte des fonctionnaires cols blancs

Diane Chiasson,
directrice syndicale, par intérim

Lorraine Boucher,
adjointe administrative et syndiquée

Johanne Martel,
conseillère syndicale SCFP

Vis-à-vis patronaux :

Patrick Mc Laughlin & Sophie Denis

Un gain syndical majeur

L'adoption du plan d'évaluation des emplois nous a permis l'injection d'environ 4 % de la masse salariale, et ce, pour la durée de la convention collective couvrant la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2015. Cette injection monétaire s'ajoute aux hausses salariales prévues au contrat de travail.

S'impliquer pour améliorer nos conditions

Nous sommes conscients que cet exercice a été laborieux, tant pour vous que pour vos collègues de travail qui se sont impliqués à fond dans cet exercice, convaincus de sa pertinence et de son importance. Sans l'implication de telles personnes, des avancées comme celle-ci seraient impossibles. Remercions Mario Sabourin, vice-président au SFMM responsable de l'OMHM et Christian Coallier qui en compagnie de Diane Chiasson et Johanne Martel ont mené à bien les négociations des modalités d'intégration et d'application ainsi que le choix du nouveau plan. Merci également à Lorraine Boucher qui a mis l'épaule à la roue.

Bonnes vacances!